

- 301.** Ordre du 26 octobre 1864, chargeant M. Jacquemart, lieutenant de vaisseau, de concentrer en ses mains le service des bâtiments de la station locale. 419
- 302 à 318.** Nominations, mutations, etc. 420



N° 292. — *DÉPÊCHE* du *Ministre de la Marine et des Colonies*, du 3 mars 1864 (2^e direction, personnel: 2^e bureau, 2^e section, n° 744), *prescrivant l'envoi de situations périodiques du personnel à la mer.*

Paris, le 3 mars 1864.

MONSIEUR LE COMMANDANT, il est essentiel pour le bon emploi du personnel dont nous disposons que j'en connaisse exactement le chiffre et la distribution, afin d'être toujours en mesure de faire face aux besoins qui se produisent et de me rendre compte des résultats de toute mesure de congédiement.

L'état dont je vous transmets ci-joint 12 exemplaires est destiné à atteindre ce but.

Ces exemplaires sont accompagnés d'un *modèle type*, émargé d'explications destinées à faciliter l'établissement dudit document et à lever tous les doutes qui pourraient se produire. Ainsi que ce modèle l'indique, ce sont les commandants en chef qui feront établir pour l'ensemble des bâtiments composant l'escadre, la division ou la station navale sous leurs ordres, l'état récapitulatif à me transmettre; les Gouverneurs seront chargés de ce travail en ce qui concerne les stations locales des colonies et les Établissements d'outre-mer.

L'importance qui s'attache au parfait fonctionnement de ce service ne vous échappera pas, et vous voudrez bien, en conséquence, provoquer de tous les officiers et fonctionnaires sous vos ordres appelés à concourir à l'établissement de ces états trimestriels, toutes les observations que l'expérience leur suggérera en vue d'arriver à la confection d'un modèle aussi simple et aussi complet que faire se pourra. Je désire d'ailleurs que la situation du trimestre courant me parvienne le plus tôt possible.

Les demandes d'imprimés nécessaires me seront adressées, au fur et à mesure des besoins, sous le timbre: *Comptabilité générale, service intérieur.*

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,
Pour le Ministre et par son ordre:

Le Directeur du personnel,

Signé: A. MOULAC.